



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE  
DES FRANCAS DE HAUTE MARNE  
Maison des Associations  
26 rue des Platanes  
52000 CHAUMONT  
Tél : 03 51 39 80 06

## Adhésion à la Fédération des Francas – Année 2018

### En Haute-Marne,

Les Francas représentent une trentaine d'organismes (associations et collectivités locales). Nous sommes présents sur l'ensemble du département.

**Nous oeuvrons auprès des organisateurs locaux d'activités et des communes du département pour :**

- Favoriser le développement et la mise en œuvre de projets éducatifs et le développement qualitatif de l'action éducative locale
- Permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux loisirs et pratiques éducatives
- Proposer des dispositifs d'accueils sur des zones rurales.

Nous participons aux dispositifs institutionnels et instances départementales : collectif utilité sociale des associations, jury BAFA et régulièrement aux rendez-vous des partenaires sociaux du département, notamment ceux de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental et de la DDCSPP 52.

Nous participons, à la démarche de qualité des accueils collectifs de mineurs, à la JPA, à la réflexion de la réforme sur les rythmes scolaires en partenariat avec les collectivités territoriales et l'éducation nationale.



Toute l'actualité de la formation des Francas  
[www.bafa-lesfrancas.fr](http://www.bafa-lesfrancas.fr)  
et toujours le site des francas  
[www.francas.asso.fr](http://www.francas.asso.fr)

Un site Internet développé en commun avec les entités Francas, sur lequel animateurs, formateurs, directeurs, organisateurs, enseignants, peuvent trouver les ressources dont ils ont besoin et une information permanente concernant le domaine de l'animation et des loisirs des enfants et des jeunes.

Notre action est liée au contexte dans lequel nous évoluons, dans lequel vivent les enfants et les jeunes, nous sommes amenés en permanence à repenser la question du sens donné à notre action.

Nous gérons en direct les activités sur plusieurs territoires : Andelot-Blancheville, Brottes, Darmannes, Doulaincourt-Saucourt, Eurville-Bienville, Joinville, Juzennecourt, Louvemont, Neuilly sur Suize, Chaumont (centre de loisirs de Saint-Roch), Saint-Urbain-Maconcourt et Villiers Le Sec.

## L'adhésion aux Francas pour 2018

### **1. Pour les structures non organisatrices d'activités enfants et jeunes :**

- 20 € pour les associations non employeuses
- 100 € pour les associations employeuses
- 75 € (forfait) + 0.01 € par habitant pour les communes

\* Des informations sur la Fédération des Francas et sur l'ensemble des éléments nécessaires à l'organisation d'activités éducatives : convention collective de l'animation socioculturelle, statut des personnels, réglementation Jeunesse et Sports.

\* L'appartenance à un réseau, à une grande Fédération reconnue d'Utilité Publique et agréée par les Ministères de l'Education Nationale, de la Santé et de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative.

\* Des rencontres thématiques concernant aussi bien les animateurs professionnels, les élus ou les militants.

### **2. Pour les structures organisatrices d'activités enfants et jeunes :**

- 62 € (forfait) + 8.25 € par tranche de 100 journées/enfants

#### ***\* Un soutien de l'entité adhérente :***

1. dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de centres de loisirs avec les équipes éducatives,
2. dans le développement qualitatif de l'action éducative locale,
3. dans sa relation aux partenaires institutionnels et dans le cadre des politiques publiques,
4. dans la mise en place et le financement d'activités pendant le temps libre de l'enfant,
5. dans son organisation générale telle que la vie statutaire, la gestion administrative et comptable, la gestion du personnel, les assurances : dans ce domaine spécifique, les Francas ont développé un nouveau « service » : soutien technique aux structures affiliées (renseignement sur demande),
6. dans la formation des acteurs : BAFA-BAFD, formation professionnelle, formation continue.

#### ***\* La mise en œuvre d'orientations concernant :***

- l'accessibilité des jeunes handicapés dans les loisirs de proximité,
- la relation aux familles,
- la mise en commun d'opérations d'animation entre centres de loisirs,
- la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale locale,
- la mise en œuvre de la convention internationale des Droits de l'Enfant,
- les problématiques d'accueil périscolaire et plus largement d'accompagnement éducatif.

### ***Des interventions spécifiques***

Des soutiens et accompagnements plus spécifiques peuvent être proposés, à la demande de l'entité adhérente. Cette prestation donne lieu à convention particulière qui définit l'objet, les modalités de mise en œuvre et échéances, les modalités financières.

Ces interventions concernent notamment :

\* L'aide à la formulation, à la structuration et à la mise en œuvre de projets globaux pour l'enfance et la jeunesse à l'échelle d'une commune ou d'un territoire, et à la mise en œuvre de projets associatifs

\* Le suivi d'animateurs professionnels de l'animation en poste sur les territoires

\* L'aide concrète (administrative, gestionnaire, comptable) à la mise en place de structures de loisirs pour les enfants et les jeunes

\* La définition et la mise en œuvre de projets de formation territorialisés ou d'actions de formation continue des acteurs d'un territoire

## L'ADHESION AUX FRANCAS INTEGRE L'ADHESION A LEURS STATUTS DONT LES EXTRAITS DE L'ARTICLE 1 SONT RAPPELES CI-DESSUS

**L'Association Départementale des Francas de Haute-Marne** associe les personnes physiques et les personnes morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants (tels que définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

### **Elle a pour but :**

- De promouvoir la Place que les Enfants et les Jeunes doivent avoir dans la société, et de développer des projets d'accueil et d'activités à l'intention des enfants.
- De regrouper les activités et les structures de loisirs, notamment les centres de loisirs, répondant aux besoins des enfants et des familles, d'en assumer au besoin la gestion.
- D'inciter à l'élaboration et la mise en œuvre de projets éducatifs, comme de participer à leur réalisation.
- De susciter en fonction des besoins, la création de structures et d'activités adaptées aux conditions d'existence.
- D'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation.
- D'étudier et de promouvoir les méthodes et les outils d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics.

Laique, elle respecte la personne sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, d'appartenance ethnique, de nationalité, de condition sociale, de conviction philosophique ou religieuse.

Elle est indépendante des partis, syndicats, institutions religieuses et philosophiques.

Elle s'engage à promouvoir les droits de l'enfant ainsi qu'une éducation laïque ouverte accessible à tous.

## PROJET DEPARTEMENTAL

Nous souhaitons développer notre présence au local, condition nécessaire de la mise en œuvre de notre projet. Les adhérents collectifs et les acteurs locaux doivent effectivement constituer la base de cette présence. Ils ont un rôle essentiel dans la qualité de l'action éducative, l'influence des politiques éducatives locales.

Les grands axes de travail possibles :

- Le centre de loisirs
- L'éducation périscolaire
- Les Droits de l'Enfant
- Le développement des politiques enfance-jeunesse
- La formation des acteurs

### **NOS PRIORITES POUR 2018 :**

1. La mobilisation des œuvres affiliées et adhérents collectifs dans le projet des Francas.
2. Faire la promotion et mettre en vie les valeurs que nous défendons.
3. Agir sur l'organisation de la société pour le développement des politiques publiques éducatives locales.
4. Agir sur la qualité de l'action éducative à travers la mise en place d'une démarche de qualité.
5. Développer notre relation à l'école pour une éducation périscolaire.
6. Développer notre influence et mobiliser au service d'une société éducatrice.

Toute organisation (collectivité, association) adhérente aux Francas de Haute-Marne peut si elle le souhaite, se présenter au Comité Directeur. En tant qu'élue, elle pourra alors participer à toutes prises de décisions.

# FORMULAIRE D'ADHESION COLLECTIVE 2018

à retourner complété (recto-verso), Les Francas 52 – Maison des Associations – 26 rue des Platanes  
52000 CHAUMONT

NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE ADHERENTE (Mairie-Association) :

Nom du Représentant légal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-Mail : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), .....

Agissant en qualité de .....

Demande l'adhésion de la structure citée ci-dessus à l'Association Départementale des Francas de Haute-Marne dont j'ai pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement aux Francas. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre association départementale Francas.

Je m'engage à payer la base forfaitaire à l'adhésion puis à régler le montant correspondant aux nombres de journées/enfants, dans le dernier trimestre 2018 (appel à cotisations en septembre).

## Pour les personnes morales non organisatrices de loisirs collectifs

- Pour les associations

COTISATION NON ORGANISATEUR		Total
Association non organisatrice de loisirs sans salariés	20 €	
Association non organisatrice de loisirs avec salarié(s)	100 €	
<b>TOTAL A REGLER</b>		..... €

- Pour les communes

COTISATION NON ORGANISATEUR				Total
Commune non organisatrice de loisirs Forfait de 80 euros + 0.01 € par habitant				
Nbre Hab		* 0.01	Plus 80 €	<b>TOTAL A REGLER</b>
				..... €

## Pour les personnes morales organisatrices de loisirs collectifs

COTISATION ORGANISATEUR		Total
Forfait de 80 €		62 €
Plus 8.25 € par tranches de 100 journées/enfants		
<b>Total cadre A</b> (voir ci-après pour calcul)		
<b>Nombre de journées/enfants</b> <b>(minimum 500 journées) : .....</b> J/E / 100 * 8.25 €		..... €
<b>TOTAL A REGLER</b>		..... €

A ....., le.....

Signature :